

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **4**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize mai deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme OCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *suppléé par Mme DONNEAUD Chantal*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/92

OBJET : ETUDE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE TYPE AVANT-PROJET DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE DEBARQUEMENT DES SPORTS D'EAU VIVE DU MOULIN SUR LA COMMUNE DU LAUZET-UBAYE (04 340) – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT sa compétence « création, aménagement, gestion et entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques sur tout le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire. Ces équipements sont limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires » ;

CONDIDERANT la nécessité d'aménager l'aire de débarquement du moulin située sur la commune du Lauzet-Ubaye qui est un espace très fréquenté par les professionnels de l'eau vive et indispensable à l'organisation des championnats de France canoë/kayaks prévus en juillet 2023 ;

CONSIDERANT la difficulté de décision sur le portage juridique et la gouvernance du projet d'aménagement et la technicité des travaux envisagés sur cette aire ;

VU la nécessité de réaliser une étude juridique et technique préalable aux travaux d'aménagements de cet équipement de sports d'eau vive ;

VU sa délibération n°2022/09 du 27 janvier 2022 autorisant la Présidente à lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée pour la réalisation de cette étude et sollicitant les financements ;

VU le résultat de cette consultation et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 mars 2022 approuvant le coût de cette étude estimé à **11 725 € HT** ;

CONSIDERANT la possibilité de financement de cette étude à hauteur de 80 % par le FNADT et la région SUD dans le cadre du Contrat Espace Valléen 2021-2027 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le plan de financement initial dans le cadre des demandes desdites subventions ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, Vice-président en charge des Activités de Pleine Nature,

Après délibéré,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est présentée.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région SUD et du FNADT dans le cadre du Contrat Espace Valléen 2021-2027.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte-tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :
 - **Dépenses : 11 725 € HT**
 - **Recettes :**

Subvention FNADT (40 %)	4 690 € HT
Subvention Région SUD (40 %)	4 690 € HT
Autofinancement CCVUSP (20%)	<u>2 345 € HT</u>
Total Recettes :	11 725 € HT

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le 24 mai 2022

ID : 004-200072304-20220519-D202292-DE

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses et en recettes section Investissement sur le budget principal 2022 de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

